

Pourquoi les clercs ne permettront-ils pas la libération du Québec

Robert Aubin

Volume 4, Number 23, May 1962

Le Canada français, les clercs, et les autres

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/59894ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Aubin, R. (1962). Pourquoi les clercs ne permettront-ils pas la libération du Québec. *Liberté*, 4(23), 339–352.

ROBERT AUBIN

Pourquoi les clercs ne permettront pas la libération du Québec

“De toutes les glorieuses victoires remportées par les armées britanniques, nulle n'est plus glorieuse, nulle n'est plus grande que la conquête morale qui vint couronner la conquête militaire du Canada.” (1)

“Heureux ceux qui, sans l'attribuer fausement et témérairement aux causes secondes, y reconnaissent (dans la défaite) le bras vengeur du Seigneur et s'y soumettent...” — Mgr Pontbriand, 1760. (2)

1 — Introduction

Depuis 1760, les Canadiens n'avaient eu à prendre position quant à leur loyauté, qu'en 1775. A cet égard, la thèse de Jean-Marc Léger, intitulée: “Les répercussions politiques et sociales sur les Canadiens français de l'invasion par les insurgés des treize colonies, en 1775.”(3) fait autorité, sur la question du loyalisme canadien lors de la guerre de l'indépendance aux Etats-Unis.

“Mais voici l'invasion: non seulement, les appels et menaces des seigneurs, les mandements et les foudres de l'évêque n'éveillent aucun écho sérieux dans l'ensemble de la population, mais encore celle-ci manifeste envers les envahisseurs une sympathie active...” (4)

En 1794, les Canadiens sont de nouveau appelés à manifester leur attitude vis-à-vis du conquérant. Le Québec est alors en état de perturbation, pour deux principales causes. En premier lieu, les Etats-Unis se refusent toujours à reconnaître l'Ohio comme fron-

tière, aux termes du traité de 1783; les relations anglo-américaines sont donc tendues, on parle même de reprendre la guerre... D'autre part, la "loi de milice", votée en 1793, sème le mécontentement à travers la province; beaucoup d'hommes sont conscrits. Devant cette double source de crainte pour les Canadiens, la France, libérée du despotisme cléric-aristocratique allait venir tendre la main à ses frères du Canada. (Ce cher abbé Groulx qualifie de "satanique", (5) la libération effectuée en France par la révolution.) Hélas, nous devons être encore une fois trahis par les manoeuvres de notre cléric-bourgeoisie, qui profita de cette tentative française pour affermir son impérialisme, via le bon-ententisme.(6) "Sir" Thomas Chapais, cet archaïque bureaucrate tory, duplessiste par surcroît, déclare: "Dieu merci, en 1794 comme en 1775, ceux-ci (nos chefs nationaux et religieux) n'hésitèrent pas à montrer à notre peuple le chemin du devoir." (7)

2 — "Les Français libres à leurs frères du Canada"

A cette époque, la France et les Etats-Unis bénéficient depuis La Fayette, d'excellentes relations. Aux Etats-Unis, la France est en 1794, représentée par Edmond-Charles Genêt (8) qui, semble-t-il, fut à l'origine de la distribution chez nous du manifeste:

Les Français libres à leurs frères du Canada. (9)

"...Imitez les exemples des peuples de l'Amérique et de la France. Rompez donc avec un gouvernement qui dégénère de jour en jour et qui est devenu le plus cruel ennemi de la liberté des peuples. Partout on retrouve des traces du despotisme, de l'avidité, des cruautés du roi d'Angleterre. Il est temps de renverser un trône où se sont trop longtemps assis l'hypocrisie et l'imposture. Ne craignez rien de George III, de ces soldats en trop petit nombre pour s'opposer à votre valeur. Le moment est favorable, et l'insurrection est pour vous le plus saint des devoirs. Rappelez-vous qu'étant nés Français vous serez toujours enviés, persécutés par les rois anglais, et que ce titre sera plus que jamais aujourd'hui un motif d'exclusion de tous les emplois... Canadiens, armez-vous, appelez à votre secours les Indiens. Comptez sur l'appui de vos voisins et sur celui des Français."

En regard de ce message des citoyens français, il est rumeur qu'une flotte française remontera le fleuve, entre la Pentecôte et la Fête-Dieu. Cette même rumeur veut qu'une armée américaine viendra par le lac Champlain et Saint-Jean. (10) Ce climat d'anxiété, ajouté aux incertitudes des relations anglo-américaines suscitent davantage la résistance passive des Canadiens, vis-à-vis la "loi de milice". C'est donc dire que la tension monte à un rythme accéléré. Or, voilà que Dorchester pose un geste assez incompréhensible, étant donné l'at-

mosphère, qui va provoquer cette résistance des Canadiens. J.-E. Roy commente ainsi l'événement:

"En 1794, afin d'éprouver la population, le gouverneur Dorchester résolut de convoquer les milices, et il eut bientôt la preuve que les Canadiens des campagnes, comme en 1775, ne prendraient pas les armes contre aucun pouvoir qui viendrait au nom de la France.

Plus de 300 habitants de Charlebourg et de la Jeune Lorette, armés de fusils, de fourches, de couteaux de chasse, de brocs, de faux, de fléaux, firent la patrouille pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, de crainte que l'on vint les enrôler. "Il n'est point question de défendre le pays que personne n'attaque, disaient-ils, mais on veut faire des soldats de nos enfants, les enrégimenter et les envoyer loin du pays. Après cette levée on en fera une autre jusqu'à ce que le Canada soit dépeuplé. Ce sont les gens qui veulent avoir des places qui ont demandé cette loi de milice."

"Entendons-nous de paroisse en paroisse et si quelqu'un vient de la ville pour nous commander, défendons-nous, ne laissons partir personne de nos villages." Les chefs de ce mouvement commandaient "au nom du public qui est au-dessus des lois."

Plusieurs arrestations eurent lieu, et les esprits se calmèrent un peu." (11)

Chapais ajoute, que Dorchester emprisonne, à la suite de cette affaire, deux meneurs: Pierre Chartré et Jérôme Bédard. (12)

3 — La clérico-bourgeoisie canadienne combat les républicains

En juillet 1794, le clan clérico-bourgeois de Québec forme une "Association loyale" ayant pour but de soutenir le gouvernement britannique et de combattre les libérateurs du prolétariat français.

Manifeste de l'Association Loyale de Québec: (13)

"Les soussignés ont regardé avec une peine infinie les efforts que les ennemis de notre mère-patrie ont pratiqués pour créer le mécontentement et provoquer, par le mensonge, à l'infidélité, des sujets redevables de leur bonheur à un empire généreux et bienfaisant. Lorsque nous considérons notre situation heureuse, la jouissance d'une constitution libre et libérale, et que nous sommes supportés par une nation grande et généreuse... lorsque nous comparons ces avantages avec l'état de ces pays qui voudraient par la séduction nous entraîner dans leurs misères, et se servir de nos propres forces pour se relever de leur détresse, ce contraste nous fait vivement ressentir la nécessité de nos efforts individuels et réunis contre toute tentative de troubler la paix et la tranquillité. Nous regardons avec la plus grande horreur les attentats séditieux dernièrement faits par des personnes méchantes et malintentionnées en faisant circuler des écrits faux et inflammatoires, en excitant par de fausses

nouvelles les craintes et les doutes de nos compatriotes contre les lois et le pouvoir du gouvernement... Conjointement et séparément nous ferons tous nos efforts pour soutenir notre présente constitution, pour donner au gouvernement exécutif un support vigoureux et efficace, pour anéantir les efforts des séditieux, pour les découvrir et amener à une punition légale et exemplaire, pour arrêter dans ses principes tous tumultes et tentatives, sous quelque prétexte que ce soit, tendant à troubler la tranquillité publique.

Mgr Jean-François Hubert, évêque de Québec,
 Robert Gravé, vicaire général,
 Thomas Bédard, supérieur du séminaire de Québec,
 Joseph-Octave Plessis, curé de Québec,
 Jean-Antoine Panet, orateur de l'Assemblée,
 Pierre Bédard,
 Juchereau-Duchesnay,
 François Baby,
 C. de Lanaudière,
 Lecomte Dupré,
 J.-F. Cugnet,
 J.-G. de Léry,
 Pascal Taché,
 De Salaberry,
 L. Deschenaux,
 L.-Charles Frémont,
 Louis Dunière,
 Hyppolite Laforce,
 Berthelot d'Artigny,
 Antoine Parent,
 J. Badelard,
 et une foule d'autres.(13)"

J.-E. Roy attribue au procureur-général Monk, le crédit d'avoir imaginé ces "Associations loyales". Cette nouvelle trahison des clercs devait encore être réussie. Le clergé prêche la soumission du haut de la chaire. Au surplus, afin de mieux tenir le peuple dans l'obédience, on lui fait signer des adresses au gouverneur dans lesquelles il reconnaît "avoir été entraîné et égaré par les pratiques et les mensonges de fourbes infectés de l'esprit des bandits, qui à force de crimes avaient rendu un certain pays d'Europe une terre de malédiction." (14)

Les paroisses de Beauport, de la Pointe de Lévis et de la vallée de la Beauce (où l'on avait signalé plus particulièrement des intrigues séditieuses et où l'on s'était opposé aussi fortement à la loi de milice), finissent par signer les adresses qu'on leur présentait. Plusieurs, cependant, manifestent leur répugnance à signer tout engagement écrit ou imprimé et cela "par défiance de leurs propres lumières". (15)

Un peu plus tard, cet été-là, on forme une "Association Loyale" à Montréal. Parmi les signataires d'un manifeste analogue à celui de Québec, on trouve: Pierre Guy, A. Déséry, J. Perreault, J.-B. Durocher et J.-M. Desforges.

4 — Les citoyens prolétaires de Québec, en révolte ouverte

A la session du parlement de 1795, on passe une loi relative aux chemins et ponts. Elle est intitulée: "Acte pour faire réparer et changer les chemins et ponts dans cette province." (17) Cette mesure se présente sous les formes les moins acceptables, parce qu'elle oblige, ou à payer une certaine somme, ou à contribuer par le travail à ces ouvrages. De plus, ces nouvelles obligations sont sanctionnées par des poursuites et des amendes assez rigoureuses.

A Montréal, en avril 1796, les citoyens se rassemblent; le nombre des réfractaires est considérable. On refuse d'obéir à la loi, et il y a des cas d'agression violente. La foule réunie sur la Place d'Armes enlève des mains du shérif, un nommé Luc Berthelot, contre qui il avait un mandat. (18) Le shérif est ensuite assailli et cruellement battu; le pilori auquel Berthelot devait être attaché est démolé et jeté à la rivière. (19) Un autre, du nom de Latour, se barricade dans sa maison avec plusieurs de ses amis, bien armés de fusils, et résiste avec succès à la police qui voulait l'arrêter. (20) Vers le même temps, un autre Canadien est arrêté pour haute trahison. Il avait, paraît-il, déclaré qu'il fallait forcer les prisons et massacrer les Anglais. (21)

Des assemblées de ralliement ont lieu; les citoyens tentent de s'organiser tant bien que mal, malgré l'opposition incessante et systématique des clercs et des bourgeois qui prêchent le loyalisme et la servitude. Les citoyens envoient des courriers qui parcourent les campagnes pour demander aux habitants de s'assembler à Montréal, afin de s'opposer à l'exécution de la loi des chemins. Des émeutes sont organisées dans les paroisses de Ste-Rose, à St-Roch de l'Assomption et St-Antoine de Longueuil; plusieurs de nos citoyens sont mis aux arrêts. (22)

Cependant, c'est à la Pointe de Lévis que la révolte est la mieux réussie. (23) Là, les neuf sousvoyers qui avaient été choisis (le 1er janvier 1797) pour faire fonctionner la loi, sont, le soir du 9 janvier, à la même heure, attaqués par neuf bandes différentes. Empoignés dans leur maison respective, solidement garottés, on les emmène sous escorte dans un endroit convenu au centre de la paroisse et là, on les oblige à renoncer à leur charge et à remettre les instructions qu'ils avaient reçus pour leur gouverne. (24) Le 11 janvier, un mandat d'arrestation est émis contre quatre des meneurs. Le 25 janvier, deux huissiers arrivent de Québec pour faire leur travail. C'est alors qu'ils sont attaqués à Saint-Joseph de Lévis, par une bande d'hommes armés de gourdins, qui délivrent violemment les prisonniers en criant aux huissiers:

"Dites à ceux qui vous envoient que les habitants de la Pointe de Lévis ne souffriront pas qu'aucun mandat fut exécuté dans leur paroisse. Qu'on envoie autant d'hommes qu'on voudra; nous avons trois cents hommes armés prêts à soutenir notre détermination." (25)

Néanmoins, les meneurs sont finalement arrêtés, jugés et condamnés, en mai, à des peines d'emprisonnement variant entre 3 et 12 mois. (26) Durant les mois de l'été 1797, les travaux et contributions exigés des gens de la région sont énormes, (27) ce n'est que par chantage qu'ils sont exécutés (on se rappelle les représailles de l'hiver précédent).

Au demeurant, le procureur-général est conscient du soutien moral que nos frères libres de France nous apportent:

"La cause de tant de crimes et délits contre le gouvernement, je l'attribue au grand nombre d'émissaires français dont la province a été dernièrement infestée, et leurs manœuvres pour exciter des troubles sont, en tous points, semblables à celles qu'ils employèrent en 1794. Cette année-là l'Acte de milice servit de prétexte; cette fois-ci, ils ont su profiter de l'Acte des chemins pour détourner les Canadiens de leur devoir d'allégeance." (28)

C'est donc dire que durant la période qui s'étend d'avril 1796 à l'été 1797, le mécontentement est intense et la révolte pourrait, semble-t-il, passer à la révolution. Alors qu'avec la liquidation barbare du citoyen David McLane cette étape évolutive aurait pu être franchie assez aisément autrement, l'attitude traîtresse du clergé et l'asservissement de la bourgeoisie canadienne vont réussir à nous maintenir en servilité.

5 — Les clercs nous trahissent encore une fois

"Lenoblet" Chapais conclut:

"Il n'est pas admissible que les Canadiens réfractaires à la loi de voirie eussent l'intention de renverser le gouvernement. Ils obéissaient plutôt à cet instinct de résistance que l'on rencontre souvent dans les classes populaires en présence de certaines lois ou ordonnances qu'elles considèrent vexatoires." (29)

Les chefs de l'Eglise canadienne restent donc fidèles aux enseignements du fidèle Mgr Briand. (30) L'attitude servile de celui-ci en 1775, est bien connue (cf thèse de J.-M. Léger). En 1794, Mgr Hubert était le premier à signer le manifeste de l'Association Loyale de Québec. En 1796, le lieutenant-gouverneur Prescott, devenu chef de l'exécutif par le départ de lord Dorchester, venait d'émettre une proclamation, expulsant les ressortissants français. (31) Après cette proclamation, Mgr Hubert lève le ton, le 5 novembre 1796, et adresse une circulaire à son clergé, où il dénonce:

"...les menées sourdes et pernicieuses qui ne tendent à rien de moins qu'à troubler entièrement la paix, la tranquillité et le bonheur dont jouissent les habitants du pays sous le gouvernement et la protection de Sa Majesté britannique. On peut regarder comme une preuve de ces tentatives étrangères l'esprit d'opiniâtreté et de résistance aux lois qui s'est manifesté dernièrement dans quelques paroisses...

(...) Il serait inutile de vous rappeler ici les principes de loyauté, d'obéissance et de fidélité au gouvernement, **dont vous êtes pénétrés aussi bien que nous**, et que nous avons eu la consolation de vous voir professer dans toutes les circonstances difficiles où cette province s'est trouvée depuis la conquête.

Mais comme il ne suffit pas que nous soyons loyaux et fidèles sujets, si les habitants confiés à nos soins se laissent séduire par des **ennemis du repos et du bon ordre**, et s'ils perdent de vue les **règles de dépendance et de subordination** que leur prescrit la religion chrétienne, et sur l'observance desquelles repose leur fidélité particulière et le maintien général de l'harmonie qui doit régner entre les sujets et le souverain; nous croyons qu'il est plus que jamais de votre devoir de remonter aux peuples, soit dans nos instructions publiques, soit dans vos conversations particulières, combien ils sont étroitement obligés de se contenir dans la fidélité qu'ils ont jurés au roi de la Grande-Bretagne, dans l'obéissance ponctuelle aux lois et dans l'éloignement de tout esprit qui pourrait leur inspirer ces idées de rébellion et d'indépendance, qui ont fait depuis quelques années de si tristes ravages, et dont il est si fort à désirer que cette partie du globe soit préservée pour toujours." (32)

Le 27 juin 1796, M. Joseph-Octave Plessis, curé de Québec prononça l'oraison funèbre de Mgr Briand:

"Nos conquérants, regardés d'un oeil ombrageux et jaloux, n'inspiraient que de l'horreur et du saisissement. On ne pouvait se persuader que des hommes étrangers à notre sol, à notre langage, à nos lois, à nos usages et à notre culte fussent jamais capables de rendre au Canada ce qu'il venait de perdre en changeant de maîtres. **Nation généreuse**, qui avez fait voir avec tant d'évidence combien ces préjugés étaient faux, **nation industrielle**, qui avez fait germer les richesses que cette terre renfermait dans son sein: **nation exemplaire**, qui dans ce moment de crise enseignez à l'univers attentif, en quoi consiste cette liberté après laquelle tous les hommes soupirent et dont si peu connaissent les justes bornes; **nation compatissante** qui venez de recueillir avec tant d'humanité les sujets les plus fidèles et les plus maltraités de ce royaume auquel nous appartenimes autrefois, **nation bienfaisante** qui donnez chaque jour au Canada de nouvelles preuves de votre libéralité; non, non, **vous n'êtes pas nos ennemis**, ni ceux de nos propriétés que vos lois protègent, ni ceux de notre sainte religion que vous respectez. **Pardonnez ces premières défiances à un peuple qui n'avait pas encore le bonheur de vous connaître**; et si, après avoir appris le bouleversement de l'état et la destruction du vrai culte en France, et après avoir goûté pendant trente-cinq ans les douceurs de votre empire, il se trouve encore

parmi nous quelques esprits assez aveugles ou assez mal intentionnés pour entretenir les mêmes ombrages et inspirer au peuple des désirs criminels de retourner à ses anciens maîtres, n'imputez pas à la totalité ce qui n'est que le vice d'un petit nombre. (...) Mgr Briand vit à peine les armes britanniques sur les portes de nos villes, qu'il conçut en un instant que Dieu avait transféré à l'Angleterre le domaine de ce pays; qu'avec le changement de possesseurs nos devoirs avaient changé d'objet; que les liens qui nous avaient jusqu'alors unis à la France étaient rompus, que nos capitulations ainsi que le traité de paix de 1763 étaient autant de noeuds qui nous attachaient à la Grande-Bretagne en nous soumettant à son souverain; il aperçut ce que personne ne soupçonnait, que la religion elle-même pouvait gagner à ce changement de domination. Mgr Briand avait pour maxime qu'il n'y a de vrais chrétiens, de catholiques sincères, que les sujets soumis à leurs souverains légitimes. Il avait appris de Jésus-Christ qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, de Saint Paul que toute âme doit être soumise aux autorités établies... Tels sont, chrétiens, sur cette matière, les principes de notre sainte religion, principes que nous ne saurions trop vous inculquer, ni vous remettre trop souvent devant les yeux, puisqu'ils font partie de cette morale évangélique à l'observance de laquelle est attachée notre salut. Néanmoins lorsque nous vous exposons quelquefois vos obligations sur cet article, vous murmurez contre nous, vous nous accusez de vues intéressées et politiques et croyez que nous passons les bornes de notre ministère. Ah! mes frères, quelle injustice! Avez-vous jamais lu que les premiers fidèles fissent de tels reproches aux apôtres, ou ceux-ci au Sauveur du monde lorsqu'il leur développait la même doctrine. Cessez donc de vouloir nous imposer silence, car nonobstant vos reproches, nous ne cesserons pas de vous le redire: **Soyez sujets fidèles ou renoncez au titre de chrétiens.**" (33)

6 — Apothéose transsubstantiatrice: le sermon Aboukir

Le 2 août 1798, l'Amiral Nelson remportait sur la flotte française de la Méditerranée, la victoire d'Aboukir. Le gouverneur Prescott décide de célébrer ce fait mémorable par un jour solennel d'actions de grâces, qu'il fixa au 10 janvier 1799. Ce dernier estimait futile de compter sur les Canadiens, advenant une invasion américaine. Mgr Plessis croit donc le moment venu de frapper un grand coup et de rassurer, une fois pour toutes, les nouveaux maîtres. Il est d'avis qu'il faut en finir avec ces espoirs chimériques et pernicious d'un retour de la colonie à son ancienne métropole. Pour répondre à "l'enthousiasme du Quartier Général" il prononce donc, ce 10 janvier 1799:

Dextera tue, Domine, percussit inimicum.

Ce discours est en trois points:

- 1.— Cette victoire du mois d'août dernier humilie et confond la France;

- 2.— elle relève la gloire de la Grande-Bretagne et couronne sa générosité;
- 3.— elle assure le bonheur particulier de cette province.

“Quel est, messieurs, le Gouvernement le mieux calculé pour notre bonheur, sinon celui qui a la modération en partage, qui respecte la religion du pays, qui est plein de ménagements pour les sujets, qui donne au peuple une part raisonnable dans l'administration provinciale? Or tel s'est toujours montré en Canada le Gouvernement Britannique. Ce ne sont point ici des coups d'encensoir que la flatterie prodigue lâchement à l'autorité existante. A Dieu ne plaise, mes frères, que je profane la sainteté de cette chaire par de basses adulations ou par des louanges intéressées. C'est un témoignage que la vérité exige impérieusement aussi bien que la reconnaissance, et je ne crains pas d'être démenti par aucun de ceux qui connaissent l'esprit du gouvernement d'Angleterre. Une sage lenteur préside à ses opérations. Rien de précipité dans sa marche méthodique. **Voyez-vous chez lui cet enthousiasme trompeur, cet amour irréfliéchi de la nouveauté,** cette liberté sans frein et sans bornes qui bouleverse à nos yeux des états mal affermis. Quels ménagements n'a-t-il pas pour les propriétés des sujets? quelle industrieuse habilité à leur faire supporter d'une manière insensible les frais du gouvernement civil!

(...) A qui, après Dieu, êtes-vous redevables de ces faveurs, mes frères, sinon à la **vigilance paternelle d'un empire**, qui, dans la paix comme dans la guerre a, j'ose le dire, vos intérêts plus à coeur que les siens propres? en toute matière, je vois des marques de cette prédilection. Votre code criminel, par exemple, était trop sévère, n'offrait point de règle assez sûre pour distinguer l'innocent du coupable, exposait le faible à l'oppression du puissant. On lui a substitué les lois criminelles d'Angleterre, ce chef-d'oeuvre de l'intelligence humaine...

(...) Que sera-ce, chrétiens, si à ces considérations politiques, vous en ajoutez une autre, par laquelle cet empire mérite surtout votre reconnaissance et vos éloges? je veux parler de la liberté laissée à notre culte et assurée par la loi; de ce respect porté aux personnes engagées dans les monastères; de cette succession non-interrompue d'Evêques catholiques, qui ont possédé jusqu'à ce jour la faveur et la confiance des représentants du Roi: de cette protection soutenue, dont jouissent dans les villes et dans les campagnes, ceux qui doivent, par état, veiller à la conservation de la foi et de la morale. Car si cette foi s'affaiblit parmi nous, mes frères, si cette morale se relâche, ce n'est pas au changement de domination, c'est à vous-mêmes qu'il faut imputer ce désordre; c'est à votre peu de docilité pour la parole qu'on vous annonce; **c'est à vos folles recherches d'une liberté** dont vous jouissez sans la connaître; c'est aux discours envenimés de ces hommes sans caractère et sans principe, de ces murmureurs inépuisables, que le bon ordre offense, que l'obéissance humilie, que l'existence de la religion outrage.

Hélas! où en serions-nous, mes frères, si de tels esprits prenaient le dessus, si leurs désirs étaient remplis, **si ce**

pays, par un fâcheux revers, retournait à ses anciens maîtres? maison de Dieu, temple auguste, vous seriez bientôt converti en une caverne de voleurs! ministres d'une religion sainte, vous seriez déplacés, proscrits et peut-être décapités! Chrétiens fervents, vous seriez privés des consolations ineffables que vous goûtez dans l'accomplissement de vos devoirs religieux! terre, consacrée par les larmes et les sueurs de tant de vertueux missionnaires qui y ont planté la foi, vous n'offririez plus aux regards de la religion, qu'une triste et vaste solitude! Pères et mères catholiques, vous verriez sous vos yeux des enfants chéris sucer, malgré vous, le lait empoisonné de la barbarie, de l'impiété et du libertinage! tendres enfants, dont les coeurs innocents ne respirent encore que la vertu, votre piété deviendront la proie de ces vautours, et une éducation féroce effacerait bientôt les heureux sentiments que l'humanité et la religion ont déjà gravé dans vos âmes!" (34)

Conclusion

Ainsi, depuis que les derniers drapeaux canadiens furent brûlés à l'Île Ste-Hélène en 1720, nos gens n'eurent qu'en 1775 l'occasion de vraiment manifester leur attitude vis-à-vis le conquérant. Voici les conclusions que M. Jean-Marc Léger tire de son étude sur notre comportement collectif en 1775:

"L'invasion par les Insurgés des Treize Colonies a été l'occasion de la première véritable manifestation d'une mécontente entre les classes dirigeantes et les masses du peuple. Jamais jusqu'alors, l'autorité du clergé et des seigneurs n'avait été mise en question: c'est là, sans doute, ce qui portait Carleton à croire si fermement que l'adhésion de ces classes impliquait automatiquement celle du peuple. (...) Les protestations et les murmures à l'endroit du clergé et des seigneurs deviennent monnaie courante. En sorte que, le prestige de ces classes allait être sérieusement entamé. (...) Mais la preuve était faite désormais que le clergé et les seigneurs n'étaient pas forcément les porte-parole de la masse populaire; que le respect extérieur de celle-ci pour les premiers n'avait rien de servile, ne marquait pas une abdication de la faculté de juger et de prendre position.

(...) Seigneurs et clergé, pour leur part, ont applaudi à l'Acte (de Québec), car ils étaient mieux placés pour apprécier la portée de la loi nouvelle. Mais rien n'interdit de croire que leur enthousiasme reçut un aliment durable dans le rétablissement légal de la dime et des cens et rentes. Garneau nous invite plutôt à admettre l'action de ce motif. 'Heureusement pour lui (Carleton), le clergé et la noblesse avaient été inviolablement attachés à l'Angleterre par la confirmation de la tenure seigneuriale et de la dime, deux institutions qu'ils ne pouvaient espérer de conserver dans le mouvement niveleur d'une révolution.'

(...) Nous pourrions ajouter que cette étude permet de croire qu'il y aurait lieu de rétablir dans sa lumière vérita-

ble et suivant ses dimensions propres le peuple canadien d'alors, qu'une légende à succès s'obstine à représenter comme un ensemble de gens craintifs, serviles, dénués de tout esprit critique et soumis sans discussions aux classes dirigeantes.

Il nous reste à regretter que ce non-conformisme ne soit pas demeuré aussi fort tout au cours de notre Histoire qu'il se manifesta alors. D'autres problèmes bien plus vitaux se poseraient où les compromissions et l'esprit de clan allaient empêcher un réveil des énergies nationales. Du moins, s'est-il toujours trouvé quelques hommes, quelques groupes pour une nécessaire protestation, témoignage de fidélité à un idéal de liberté, qui est le plus haut honneur de la tradition civilisatrice française. Liberté de penser, de juger, d'agir: triple conquête vers laquelle une nation est sans cesse en marche pour vaincre les tyrans du dehors, sans doute, mais aussi ceux de l'intérieur qui ne sont pas toujours les moins dangereux." (35)

Que ce soit en 1775, 1794-99, 1812 ou 1837, l'attitude des clercs et la pastorale de l'Eglise Catholique Romaine furent homogène, uniforme et condamnable. Ceci, au même titre que le gouvernement de Vichy le fût, lors de la dernière guerre mondiale. Les précédents judiciaires pour ce type d'offense sont nombreux; qu'il suffise de se rappeler les cas: Laval, Pétain, Salan, Jouhaud.

Alors même qu'avec les ans, le peuple du Québec voyait diminuer de plus en plus ses chances d'émancipation, augmenter son asservissement à la nation conquérante et disparaître ses espoirs d'intégration profitable au groupe majoritaire: l'emprise et le rayonnement de l'Eglise furent sans cesse croissants. Ce que l'Eglise de France ne réussit pas à conserver à travers la Révolution, l'Eglise du Québec le fit, grâce à l'occupation anglaise. Par un concordat "intéressant" entre nos maîtres spirituels et nos maîtres canadiens, l'occupation fut jusqu'à maintenant, permanente.

Mais nous ne voulons plus vivre dans l'absurde. Aucun motif ne peut justifier une telle existence. Depuis le 22 juin 1960, nous pouvons espérer vivre en hommes. Pour ce faire, nous devons avoir accès à rationaliser notre milieu. Nous devons pouvoir faire l'ablation des tissus cancéreux qui entravent notre retour à la vie, notre retour à la condition d'hommes libres.

Notons bien qu'il s'agit ici d'assurer un maximum d'évolution progressive à notre "milieu", pas nécessairement à notre "nation". La vie prend son sens dans l'accomplissement de mesures qui améliorent la condition de l'homme. En améliorant notre milieu, nous espérons que la qualité accrue de celui-ci saura donner l'exemple aux autres hommes qui vivent près de nous, à l'extérieur de notre milieu présent. Ceux-ci adhéreront-ils à notre combat humanitaire, qu'ils deviendront dès lors partie intégrante de notre "milieu", lequel s'en trouvera ainsi agrandi d'autant.

De toute évidence, il ne s'agit pas ici d'un retour au nombril "à-la-Barbeau". Comme Pierre Elliott-T. le soutient, nous devons nous préoccuper d'abord de l'espèce humaine dans son entité. Ayant au préalable établi un plan d'ensemble pour l'évolution rationnelle de l'ensemble des terriens, il revient à chacune des parties composantes de l'humanité, de voir à ce que soit assuré le maximum de coordination au sein de ce "plan d'ensemble".

Ici, en Amérique, une suite d'événements nous a conféré le statut de "milieu particulier". Pour nous intégrer au plan d'ensemble indiqué plus haut, il s'agit d'œuvrer systématiquement, au sein du milieu dans lequel nous sommes les plus efficaces, tout en assurant cette coordination universelle.

Alors que Barbeau, les sociétés St-Jean-Baptiste, l'Eveil Rural, Groulx, l'Ordre Jacques Cartier et A. Arcand causent de patrie, terroir, patrimoine, folklore, aïeux, achat chez "nous", esprit de patelin, nationalisme, identité propre, héritage culturel, respect de "nos" droits, conquête de "notre" économie; nous combattons pour la libération de "tous" les hommes. A l'opposé de ces fascinants nationalistes, nous ne recherchons que la mise sur pied d'un plan universel pour une existence rationnelle pour "tous" les hommes. Nous sommes même disposés à subir toute intégration linguistique, si une telle mesure peut contribuer à la rationalisation de l'existence des terriens. Nous souscrivons d'emblée et avec empressement à l'aphorisme de Pierre Elliott-Trudeau: **good government is a damned good substitute for national self-determination.** (36) Nous disons plus, nous disons même: **In North America, thoroughly rational government can only be attained through dissociation from Anglo-American-Capitalistic-ideology.**

Dans cette entreprise humanitaire, il sied donc de désaffubler notre milieu de toute mythologie. Concurremment, nous devons ériger rationnellement, sur ces bases nouvelles, notre société.

Robert AUBIN

NOTES

1 A.L. Burt, *The Old Province of Quebec*, (Toronto, 1953): 55-65.

2 Lionel Groulx, *Notre maître, le passé*, (3 vol., Montréal, 1944), 3: 133.

Jean-Marc Léger, *Les répercussions politiques et sociales sur les Canadiens français de l'invasion par les insurgés des treize colonies, en 1775*, (Mtl, Thèse M.A. Univ. de Mtl. 1949).

4 *Ibid.*, 101.

5 Groulx, *Notre maître le passé*, 3: 134.

6 Rappelons ici les bénéfiques paroles du grand vicaire de Trois-Rivières, le chanoine Perreault, qu'il prononça trois mois après que le Canada fut officiellement cédé à l'Angleterre: "... paix est faite, nos Très Chers frères, pour le bonheur de l'humanité... (le Canada) reste pour jamais au glorieux vainqueur George III, Roi de la Grande-Bretagne..." Le bon chanoine fait ensuite l'éloge du souverain et exhorte à la reconnaissance, à la fidélité, et à la "soumission parfaite". Il affirme que la religion dépend de "cette fidélité" et de "cette soumission parfaite". — "Mandement ordonnant un Te Deum en action de grâces de la paix", 26 mai 1663, *mandements*, 2, 167-168.

7 Thomas Chapais, *Cours d'Histoire du Canada 1760-1867*, (8 vol., Québec, 1919-1934), 2 (1791-1814): 115.

8 Le citoyen Genêt (1763-1794) Apprécié des francophiles Jeffersoniens, ses efforts pour rassembler des troupes contre la Floride espagnole et pour commissionner des mercenaires contre le commerce anglais furent condamnés par Washington. On exigea son rappel.

9 AC, Q 69, 2:224.

10 Dorchester à Dundas, 7 juin 1794; AC, Q 69, 1:68. et Mandements des Evêques de Québec, 11: 471.

11 J.-Edmond Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, (6 vol., Lévis, 1900), 3:269-270.

12 Chapais, *Hist. du Canada*, 2: 115.

13 Gazette de Québec, 3 juillet 1794.

14 *Ibid.*, 31 juillet 1794.

15 *Ibid.*, 30 octobre 1794.

16 Chapais, *Hist. du Canada*, 2:117.

17 56 George III, Chap. 9 — Statuts provinciaux du Bas-Canada, vol. 1:218.

18 Roy, *Hist. Seigneurie de Lauzon*, 3:271.

19 Chapais, *Hist. du Canada*, 2:113.

20 Roy, *Hist. Seigneurie de Lauzon*, 3:271.

21 AC, Q 69, 2:304.

22 Roy, *Hist. Seigneurie de Lauzon*, 3: 272.

23 *Ibid.*, 272-279.

24 AC, Q 79, Rapport du procureur-général Sewell, I:19.

25 AC, Q 79, I:30-35. Aussi dans: *Rapport sur les Archives du Canada*, 1891, 74-75.

26 Rapport de Sewell, 12 mai 1797.

27 Roy, *Hist. Seigneurie de Lauzon*, 3:279.

28 *Rapport sur les Archives du Canada*, 1891, Sewell au Gouverneur, :76.

29 Chapais, *Hist. du Canada*, 2:120.

30 i) "M. de Pontbriand était mort à Mtl en 1760... Le chapitre de Québec élit, en 1763, pour le remplacer, M. Montgolfier, frère du célèbre inventeur du ballon, et supérieur du séminaire de St-Sulpice de Mtl. Mais le gouvernement anglais ayant fait des objections à sa nomination, peut-être parce que ses sentiments étaient trop vifs pour la France, il renonça à cette charge... (Briand) obtint l'agrément de George III en passant à Londres pour aller se faire sacrer évêque à Paris; et de ce moment

l'Angleterre sachant apprécier l'influence que doit exercer un clergé fortement organisé sur une population aussi religieuse que l'est celle du pays, cherche pendant longtemps sa plus grande force dans ce même clergé, qu'il entoure d'égards et dont il soudoya aussi quelques temps après libéralement le chef, (Briand) ..." — F.X. Garneau, *Histoire du Canada*, Première édition, (4 vol., Québec, 1848), III:317-318.

ii) — "...le gouverneur m'aime et m'estime... la piété règne parmi le peuple plus que du temps des français, les grands sont aussi religieux, on m'a pourtant fait de mauvaises difficultés dont je viens à bout peu à peu par la patience." — Briand à un dignitaire de l'Eglise de France, le 10 mars 1775. Archives de l'Archevêché de Québec, Correspondance manuscrite de Rome, I:36.

31 "Un acte adopté par la législature (54 George III, Ch 5) connu sous le nom d'Alien Act, donnait ces pouvoirs au gouverneur. (Statuts provinciaux de Bas-Canada, vol 1:62). En 1797, une autre loi fut adoptée pour suspendre le privilège de l'Habeas Corpus dans le cas de haute trahison. (37 George III, Ch. 6) — Statuts provinciaux du Bas-Canada, vol II: 21.

32 *Mandements des évêques de Québec*, II:501.

33 Oraison funèbre de Mgr Briand, évêque de Québec, prononcée par M. Plessis, le 27 juin 1796, dans la cathédrale de Québec. (Archives de l'archevêché de Québec.)

34 Sermon commémorant la défaite de la flotte française de la Méditerranée, prononcé le 10 janvier 1799, par Mgr Joseph-Octave Plessis. Reproduit partiellement dans: L. Groulx, *Notre maître le passé*, 3: 144-147.

35 Jean-Marc Léger, *Les répercussions politiques et sociales...*, :101-103.

36 Pierre E. Trudeau, *Cité Libre*, "La nouvelle trahison des clercs", (Montréal, Avril 1962), :4.